

# **CODE D'ÉTHIQUE PROFESSIONNEL**

## TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	2
Un message de notre comité exécutif	3
Les valeurs fondamentales de l'ASCO	4
Le Code d'éthique des affaires : public et objectif	5
Guide pour la prise de décision	6
Exprimer vos préoccupations	8
Respect des lois et des règlements	10
Santé, sécurité et environnement	11
Droits de l'homme et pratiques en matière d'emploi	13
Lutte contre les pots-de-vin et la corruption (ABAC)	15
Gestion des risques liés aux tiers	18
CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ	36

## UN MESSAGE DE NOTRE COMITÉ EXÉCUTIF

En tant que fournisseur de classe mondiale de l'industrie aérospatiale, ASCO travaille dur chaque jour pour atteindre une excellence reconnue. Nous sommes passionnés par la précision de nos produits et de nos relations.

Le succès de l'ASCO repose sur ses valeurs fondamentales, et nous devons rester attachés aux normes les plus élevées à cet égard. Le comportement éthique et la conformité sont essentiels pour nous. L'honnêteté, l'intégrité et l'équité font partie de notre identité à l'ASCO, et nous ne tolérons pas la corruption, les pots-de-vin, l'esclavage ou le travail des enfants, sous quelque forme que ce soit.

ASCO promeut activement une culture de conduite éthique des affaires dans toute son organisation, où qu'elle se trouve.

Le présent code d'éthique professionnel décrit nos valeurs et principes fondamentaux en matière d'éthique. Il fournit des lignes directrices pour notre comportement dans divers domaines et définit les principales responsabilités individuelles et collectives de tous ceux qui travaillent ou font des affaires avec l'ASCO.

Nous croyons fermement que le respect de toutes les lois et réglementations applicables et les pratiques commerciales éthiques sont essentiels pour un avenir durable et fructueux pour ASCO, nos clients et partenaires commerciaux, et l'industrie aérospatiale en général.

Nous sommes fiers de travailler avec vous chaque jour et nous comptons sur vous pour continuer à adhérer à nos valeurs et à les vivre, et pour utiliser ce code comme un guide dans notre travail quotidien pour ce que nous défendons et ce que nous sommes à l'ASCO.

Nous prenons ce code à cœur et nous nous efforçons de montrer l'exemple et de mener les activités de l'ASCO avec intégrité et dans le respect des lois applicables.

Le Comité Exécutif.

## LES VALEURS FONDAMENTALES DE L'ASCO

Chez ASCO, nous osons et nous nous préoccupons. Notre méthode de travail repose sur un certain nombre de valeurs fondamentales.

- **Obtenez des résultats** : Nous faisons toujours des choses qui contribuent clairement à la réalisation de nos objectifs.
- **Être transparent** : Nous communiquons de manière ouverte et transparente.
- **Penser différemment** : nous sommes encouragés à proposer de nouvelles idées.
- **Rendez l'efficace** : Nous travaillons de manière efficace.
- **Show red** : Nous osons mettre les problèmes sur la table.
- **Apprenez en échouant** : Si une erreur est commise, nous essayons d'en tirer une leçon.
- **Aidez-vous les uns les autres** : Nous soutenons nos collègues de manière proactive.
- **Se développer** : Nous avons la possibilité de nous développer en permanence.
- **Travailler ensemble** : Il y a une bonne coopération entre moi et mes collègues.
- **Passionné** : je mets vraiment tout mon cœur dans mon travail.
- **Faire preuve de confiance** : Nous travaillons honnêtement et ouvertement les uns avec les autres et n'acceptons pas les pratiques derrière le dos ou après coup.

## LE CODE D'ÉTHIQUE DES AFFAIRES : PUBLIC ET OBJECTIF

Faire partie d'ASCO, c'est bien plus que de travailler pour une entreprise leader de l'industrie aérospatiale reconnue au niveau international. ASCO est une organisation à l'histoire longue et riche qui considère qu'agir avec intégrité et faire ce qui est juste est au cœur de son activité.

Ce code d'éthique professionnel documente les valeurs fondamentales du travail à l'ASCO et fixe les normes de conduite éthique.

Ce code comprend les principes mondiaux d'éthique professionnel pour l'industrie aérospatiale et le modèle de code d'éthique professionnel élaboré par le Forum International sur l'Éthique des Affaires (IFBEC). L'IFBEC est un forum créé en 2010 par les entreprises membres de l'Aerospace Industries Association of America (AIA) et de l'Aero Space and Defense Industries Association of Europe (ASD) afin de promouvoir et d'encourager le développement de normes éthiques mondiales et sectorielles pour les entreprises opérant dans les industries aérospatiales et de défense (<https://ifbec.info/about/>).

Le code s'applique à tous, partout dans le monde, des employés temporaires et à temps partiel à nos cadres supérieurs et au conseil d'administration. Toute personne travaillant pour l'ASCO a le devoir de lire, comprendre et respecter ce code. Nous estimons que les lignes directrices et les principes contenus dans ce document constituent les normes minimales auxquelles nous devrions tous adhérer dans le cadre de nos activités.

Personne n'est jamais autorisé à violer le Code. Toute personne qui agit ainsi agit uniquement pour son propre compte, contrairement aux intérêts d'ASCO, et peut faire l'objet de mesures disciplinaires appropriées, pouvant aller jusqu'au licenciement, conformément aux règlements légaux locaux. Ce code n'est pas soumis à des dérogations ou à des exemptions fondées sur des exigences concurrentielles ou commerciales, des coutumes industrielles ou d'autres circonstances.

Nous publions ce document comme un message à toutes nos parties prenantes pour réaffirmer ce qui est connu de tous, à savoir que ASCO s'efforce d'atteindre l'excellence dans l'aérospatiale et le fait dans le respect de tous. Nous encourageons toutes nos parties prenantes à agir selon les mêmes normes éthiques.

## GUIDE POUR LA PRISE DE DÉCISION

Prendre la bonne décision n'est pas toujours facile. Posez-vous les questions suivantes avant d'agir :

1. Est-ce légal ?

Chez ASCO, nous respectons toujours les lois et règlements applicables. Toute action ou décision qui entraîne une violation est inacceptable.

2. Cela est-il conforme aux politiques et procédures d'ASCO ?

Les politiques et procédures sont conçues pour garantir le respect des lois, des règlements et des meilleures pratiques du secteur. Le respect des politiques et procédures garantit le bon fonctionnement d'ASCO. Les améliorations apportées aux politiques et procédures doivent être discutées avec vos supérieurs et approuvées par eux avant d'être mises en œuvre.

3. Cela est-il conforme aux valeurs fondamentales d'ASCO et aux normes éthiques de conduite des affaires ?

Les valeurs fondamentales d'ASCO reflètent la manière dont nous travaillons. Vos actions et vos décisions doivent toujours refléter ces valeurs.

4. Suis-je sûr que cette conduite ne nuit pas aux clients, aux collègues, aux actionnaires ou à la communauté d'ASCO ?

Nous nous efforçons toujours d'agir dans le meilleur intérêt de nos clients, collègues, actionnaires et de la communauté.

5. Suis-je sûr que cela ne porterait pas atteinte à notre réputation ?

Notre réputation est un atout précieux qui permet de créer de bonnes relations commerciales. Une réputation entachée peut entraîner des conséquences importantes pour notre entreprise.

6. Est-ce que ce serait bon pour ASCO si chaque employé faisait ça ?

Vous pouvez penser que quelque chose est innocent, mais imaginez si tout le monde agissait de la même façon. Demandez-vous si ASCO serait alors mieux lotie.

7. Seriez-vous fier si vos amis, votre famille et d'autres personnes lisaient vos actions dans les médias ?

Si une action ou une décision est en contradiction avec votre propre boussole morale, reconsidérez-la.

Si la réponse à l'une de ces questions est "non", vous ne devez pas agir et consulter la direction.

## EXPRIMER VOS PRÉOCCUPATIONS

ASCO s'engage à favoriser une culture dans laquelle les employés se sentent à l'aise pour exprimer leurs opinions et leurs points de vue, et sentent également qu'ils peuvent faire part de leurs préoccupations lorsque le comportement est incompatible avec nos valeurs fondamentales et ce Code.

Si vous êtes réellement préoccupé par une activité qui, selon vous, enfreint ou pourrait enfreindre le présent code, les lois et règlements applicables ou nos autres politiques, vous devez en parler.

Il y a une politique de porte ouverte à ASCO. Nous attendons de tous nos employés qu'ils contactent leur supérieur hiérarchique ou leur chef de service, les ressources humaines, la direction générale ou un représentant des services juridiques ou de conformité, ou le conseiller confidentiel d'ASCO Belgique.

Vous pouvez également faire part de toute préoccupation concernant le présent code d'éthique commerciale à l'adresse [ethics@ascoindustries.com](mailto:ethics@ascoindustries.com).

Les employés et les représentants d'ASCO peuvent également signaler toute préoccupation potentielle, s'ils le souhaitent, de manière confidentielle et anonyme à l'aide de l'outil de lancement d'alertes en ligne : <https://asco.integrityline.com/>

Il est de la plus haute importance que chacun comprenne le code d'éthique professionnelle et soit capable de l'appliquer à ses activités quotidiennes.

En cas de doute, souvenez-vous :

- Lire le code d'éthique professionnel
- Consulter la direction
- Agissez selon votre conscience une fois que vous avez compris la situation et ses conséquences.

Nous nous engageons à protéger contre les représailles toute personne qui signale des problèmes et des préoccupations de bonne foi par les voies appropriées. Les représailles sont interprétées dans le sens le plus large possible et comprennent le harcèlement, l'intimidation et la discrimination. La "bonne foi" signifie que vous croyez que les



informations que vous fournissez sont vraies et que vous avez fourni toutes les informations dont vous disposez.

Chaque rapport sera traité de manière confidentielle et dans le respect de l'identité du rapporteur, car nous voulons encourager tout le monde à signaler les problèmes, les comportements inacceptables, le non-respect de nos procédures ou toute autre activité qui n'est pas conforme à ce Code. Lorsque vous signalez l'un des faits ci-dessus, veuillez indiquer si vous souhaitez rester anonyme et s'il existe des informations sensibles qui doivent rester confidentielles. Tous les rapports feront l'objet d'une enquête approfondie et minutieuse. Toutes les parties concernées seront traitées équitablement et des mesures appropriées seront prises en cas de comportement inacceptable.

## RESPECT DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS

### Principales conclusions

ASCO est soumise à de nombreuses lois et réglementations en raison de ses activités dans un contexte mondial. Vous devez comprendre toutes les lois et réglementations applicables à votre poste et à vos fonctions au sein de l'entreprise et vous y conformer au mieux de vos capacités. Notre politique est que toute personne travaillant chez ASCO se conforme strictement à toutes les lois et réglementations applicables et respecte les normes les plus élevées en matière d'éthique professionnelle et de bonne gouvernance.

Les violations des lois et règlements peuvent entraîner de très lourdes amendes pour ASCO et pour les collègues concernés, ainsi que des conséquences supplémentaires telles que des atteintes à la réputation, des poursuites judiciaires et même des peines d'emprisonnement.

### Ce que vous devez faire

- Soyez conscient et respectez toutes les lois et procédures internes qui s'appliquent à votre poste au sein d'ASCO.
- Informez-vous et informez vos collègues de toute exigence légale qui affecte votre travail ou le leur.
- Signaler toute violation réelle ou présumée des lois et règlements par les voies appropriées. Si vous n'êtes pas sûr, consultez !

### Ce qu'il faut éviter

- Ne sous-estimez pas les conséquences financières, juridiques, opérationnelles et sur la réputation d'une infraction aux lois et aux règlements.

### Où trouver des conseils

Contactez le responsable juridique ou le responsable de la conformité ou consultez l'intranet pour plus de documentation et d'informations.

## SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

### Principales conclusions

La santé et la sécurité sont la priorité d'Asco. ASCO s'engage à créer un environnement de travail sûr, collégial et respectueux pour tous les employés, où les normes les plus élevées de santé et de sécurité sont maintenues. Nous nous engageons à mener nos activités de manière à gérer activement les risques environnementaux dans nos opérations, nos produits et notre chaîne d'approvisionnement.

Nous nous concentrons sur :

Créer un lieu de travail qui protège notre personnel des risques pour la santé et la sécurité découlant de nos activités professionnelles en s'efforçant d'éliminer les décès, les blessures liées au travail, les dommages pour la santé et de réduire l'exposition aux risques pour la sécurité. Il s'agit notamment de créer un environnement de travail où la violence, le harcèlement et l'intimidation ne sont pas tolérés.

- Promouvoir une culture de travail où les gens sont libres et à l'aise pour discuter des problèmes et des préoccupations en matière de santé et de sécurité.
- S'assurer que nos activités ne causent pas de dommages ou d'impact négatif sur l'environnement.
- Mettre en place un système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement dans lequel les rôles et les responsabilités en matière de santé, de sécurité et d'environnement sont clairs et compris et soutenus par des politiques et des procédures adéquates pour gérer efficacement les performances environnementales et protéger la santé, la sécurité et le bien-être des employés, des sous-traitants, des visiteurs et des autres personnes susceptibles d'être affectées par nos activités.

### Ce que vous devez faire

- La santé et la sécurité commencent avec vous ! Suivez les instructions pour assurer votre propre sécurité, consultez les directives locales et traitez toutes les personnes avec respect.

- Réfléchissez à la manière dont l'environnement de travail pourrait être plus sûr et discutez-en avec votre supérieur.
- Contribuer à la préservation et à la propreté de l'environnement.
- Parlez si vous observez une situation dangereuse ou une source potentielle de dommages environnementaux, même si vous n'êtes pas impliqué, ou si vous êtes témoin de violence et de harcèlement.

## Ce qu'il faut éviter

- Ne faites pas de compromis sur les questions de santé, de sécurité ou d'environnement.
- Ne harcelez pas un collègue ou toute autre personne.
- Ne venez pas au travail malade.
- Ne travaillez pas dans la distraction : travailler en toute sécurité en pensant à votre bien-être et à celui de vos collègues exige de la concentration.

## Où trouver des conseils ?

Contactez les ressources humaines ou le responsable SSE ou consultez l'intranet pour plus de documentation et d'informations. Cela inclut la politique locale de prévention des risques psychosociaux sur le lieu de travail.

## DROITS DE L'HOMME ET PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI

### Principales conclusions

ASCO s'engage à respecter les droits de l'homme, car les personnes jouent un rôle clé dans nos activités et nos opérations.

ASCO ne tolère aucune violation des droits de l'homme dans ses locaux ou n'importe où dans sa chaîne d'approvisionnement et de valeur. L'esclavage moderne, le travail forcé et le travail des enfants sont un problème mondial qui peut se produire dans n'importe quelle industrie. C'est une grave violation des droits de l'homme et des valeurs que défend ASCO. Nous exigeons le même engagement en faveur des droits de l'homme de la part de tous nos partenaires et fournisseurs.

ASCO soutient la diversité et l'inclusion dans l'emploi et s'efforce d'être un employeur qui offre des chances égales à tous, indépendamment de l'âge, du sexe, de l'origine socio-économique, de la religion, de la nationalité, de la race, des convictions personnelles ou des handicaps, que ce soit dans les candidatures, les promotions internes ou autres.

ASCO veille à ce que ses employés bénéficient d'un environnement de travail exempt de harcèlement physique, psychologique, sexuel et verbal, d'intimidation ou de toute autre conduite illégale.

ASCO respecte pleinement toutes les lois et réglementations applicables en matière de salaire minimum, de rémunération, d'heures de travail, d'heures supplémentaires, de congés annuels, de périodes de repos, de nombre maximum de jours consécutifs et, à cet égard, opère conformément aux normes de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Le respect de nos employés est un élément essentiel de notre activité. Nous respectons le droit des employés à s'associer librement et à communiquer ouvertement avec la direction sur les conditions de travail sans crainte de harcèlement, d'intimidation, de punition, d'interférence ou de représailles. ASCO reconnaît et respecte tous les droits des travailleurs à exercer des droits légitimes de libre association, y compris celui d'adhérer ou non à une association de leur choix dans le cadre juridique national applicable.

Lorsqu'elle emploie des travailleurs migrants, ASCO respecte pleinement les lois sur l'immigration et le travail du pays d'accueil.

## Ce que vous devez faire

- Cela commence par vous-même : "Aidez-vous les uns les autres" & "Travaillez ensemble" et "Soyez transparent" : Parlez à vos collègues.
- Respectez tous vos collègues, quelle que soit votre opinion personnelle.
- Parlez si vous êtes témoin de circonstances/situations contraires à nos valeurs ou que vous trouvez inacceptables, même si vous n'êtes pas impliqué (à l'ASCO ou chez les fournisseurs).

## Ce que vous devez éviter

- Ignorer les violations de notre code d'éthique commerciale par des collègues ou des partenaires/fournisseurs. Vous ne serez pas sanctionné pour avoir déposé une plainte pour discrimination en toute bonne foi.
- Ne vous engagez pas dans un comportement discriminatoire.

## Où pouvez-vous trouver des conseils ?

Contactez le responsable juridique ou le responsable de la conformité ou consultez l'intranet pour plus de documentation et d'informations.

## LUTTE CONTRE LES POTS-DE-VIN ET LA CORRUPTION (ABAC)

### Principales conclusions

L'intégrité dans les affaires est essentielle pour ASCO. Sans exception, ASCO interdit strictement la corruption sous toutes ses formes, qu'elle implique nos employés, des intermédiaires ou d'autres partenaires commerciaux dans notre chaîne de valeur.

Nous devons faire preuve d'une prudence accrue dans nos interactions avec les fonctionnaires des gouvernements étrangers et les personnes politiquement exposées (PPE), en particulier dans les pays où le risque de pots-de-vin et de corruption est élevé. Les législateurs des pays où nous exerçons nos activités ont adopté des lois anti-corruption qui ciblent spécifiquement la corruption et l'influence indue sur les fonctionnaires des gouvernements étrangers et/ou les PPE et prévoient des sanctions sévères en cas de violation.

**Pots-de-vin et corruption** : La corruption est l'offre ou la réception (in)directe de quelque chose de valeur pour obtenir un avantage indu. Accepter un pot-de-vin est un acte de corruption. ASCO applique une tolérance zéro à l'égard des actes de corruption et des profits qui en découlent. Nous n'offrons, ne payons ni n'acceptons de pots-de-vin ou de dessous-de-table à quelque fin que ce soit, que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers.

**Cadeaux et hospitalité** : La corruption peut être subtile et vous pouvez sciemment ou non manipuler ou être manipulé par des cadeaux et/ou l'hospitalité. ASCO interdit d'accepter ou d'offrir des cadeaux, des repas ou des divertissements, ou toute autre chose de valeur qui pourrait influencer de manière inappropriée la prise de décision future ou créer une apparence d'irrégularité, de la part de tout client, fournisseur, prestataire de services ou autre contrepartie, actuels ou potentiels.

**Paiements de facilitation** : Les paiements de facilitation ou les pots-de-vin sont de petits paiements, courants dans de nombreux pays, effectués pour accélérer ou garantir l'exécution d'une action de routine qui fait partie des devoirs ou des fonctions d'un fonctionnaire, notamment la délivrance de permis pour faire des affaires, le traitement de documents officiels tels que les visas et les documents douaniers, la fourniture de services qui ne sont normalement pas offerts au public, tels que la protection policière ou le

(dé)chargement de marchandises, etc. Bien que certaines lois et réglementations ne considèrent pas les paiements de facilitation comme des pots-de-vin, ASCO a une tolérance zéro pour les paiements de facilitation et ne participe pas à de telles pratiques. ASCO attend le même comportement de la part de tous ses employés, fournisseurs et agents travaillant en son nom.

**Livres et registres exacts** : De nombreuses lois anti-corruption exigent que ASCO dispose de livres et de registres précis qui décrivent clairement la nature des biens et des services. Cela signifie que toutes les actions doivent être clairement et équitablement documentées et que toutes les preuves à l'appui (par exemple, les courriels, les bons de commande, les factures, les comptes rendus de réunion, etc.) doivent être archivées pour une consultation ultérieure. Nos livres et registres doivent refléter fidèlement toutes les transactions et tous les comptes, conformément aux normes de comptabilité et d'audit. Entre autres, vous ne devez pas enregistrer des dépenses inexistantes ou utiliser de faux documents pour justifier des entrées fictives. Vous ne devez pas détruire les pièces justificatives avant l'expiration des seuils de conservation conformes aux lois et règlements.

## Ce que vous devez faire

- Travailler avec intégrité et se conformer aux lois applicables et aux politiques d'ASCO.
- Respecter les lois anti-corruption des marchés sur lesquels nous opérons.
- Soyez conscient des risques accrus lorsque vous traitez avec des fonctionnaires de gouvernements étrangers ou lorsque des organisations agissant en notre nom sont en contact avec des fonctionnaires de gouvernements étrangers.
- Soyez vigilant lorsque vous travaillez avec des intermédiaires (par exemple, des agents et des consultants locaux), car ils peuvent être un moyen de recevoir des pots-de-vin ou des paiements à votre insu afin de vous fournir leurs services.
- Offrez ou acceptez des cadeaux et des marques d'hospitalité uniquement lorsqu'ils servent un objectif professionnel légitime et qu'ils ne peuvent pas être interprétés comme étant excessifs et inappropriés.
- Consultez vos supérieurs avant d'accepter ou de proposer quoi que ce soit.
- Exprimez-vous et signalez toute action qui, selon vous, n'est pas conforme aux valeurs et à la politique anti-corruption d'ASCO.



## Ce que vous devez éviter

- Offrir, payer, solliciter ou accepter des pots-de-vin pour favoriser un concurrent ou un tiers.
- Accepter d'offrir quelque chose de valeur ou effectuer des paiements de facilitation pour obtenir la coopération d'agents gouvernementaux.
- Être trop familier avec l'un de nos partenaires ou d'autres tiers. Restez professionnel.
- Accepter les factures de tiers qui ne précisent pas clairement quelles marchandises ont été livrées ou quels services ont été fournis et qui ne sont pas accompagnées de pièces justificatives (par exemple, des feuilles de temps).

## Où trouver des conseils ?

Contactez les ressources humaines ou le responsable juridique ou de la conformité ou consultez l'intranet pour plus de documentation et d'informations.

## GESTION DES RISQUES LIÉS AUX TIERS

### Principales conclusions

ASCO travaille avec de nombreux partenaires, fournisseurs et autres tiers. Ces interactions et ces relations ne sont pas toujours sans risque. Par exemple, il se peut que nos tiers n'opèrent pas selon les mêmes valeurs et normes d'intégrité que ASCO, ou qu'ils ne mettent pas en œuvre des procédures de production sûres et de qualité pour garantir que les pièces que nous achetons répondent aux normes de qualité les plus élevées et ne sont pas produites en violation des droits de l'homme.

ASCO s'efforce donc de comprendre avec qui elle fait des affaires et s'engage à entretenir des relations commerciales qu'avec des tiers qui défendent les mêmes valeurs et normes que nous. Nous surveillons nos tiers tout au long du cycle de vie de la relation d'affaires afin d'atténuer tout risque financier, opérationnel, juridique, réglementaire et de réputation. Nous vérifions également si des tiers figurent sur des listes de sanctions qui interdiraient à ASCO de continuer à travailler et à faire des affaires avec ce tiers.

### Ce que vous devez faire

- Comprendre les risques de faire des affaires avec des tiers et respecter nos processus de diligence raisonnable à l'égard des tiers avant de s'engager dans une nouvelle relation d'affaires.
- Veillez à ce que les contrats ou les bons de commande soient conclus avec les tiers et contiennent les conditions les plus récentes.
- Surveillez les tiers avec lesquels vous traitez, évaluez les risques liés à ces tiers et la manière dont ils pourraient affecter ASCO.
- Exprimez-vous si vous pensez que ASCO fait des affaires avec des tiers qui ne fonctionnent pas selon les valeurs d'ASCO et signalez les irrégularités avec des tiers existants ou nouveaux ou leur implication dans des litiges.

### Ce qu'il faut éviter

- S'engager hâtivement dans une nouvelle relation d'affaires avant d'avoir achevé le processus de diligence raisonnable de la tierce partie et obtenu les approbations appropriées, car cela pourrait avoir de graves conséquences pour ASCO.

## Où trouver des conseils

Contactez le responsable juridique ou le responsable de la conformité ou consultez l'intranet pour plus de documentation et d'informations.

# LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT (AML) ET L'ÉVASION FISCALE

## Informations clés

Le blanchiment d'argent est le processus par lequel des personnes ou des entités tentent de dissimuler des fonds illicites ou de donner à ces fonds une apparence légitime. ASCO ne tolérera, ne facilitera ni ne soutiendra le blanchiment d'argent. Le blanchiment d'argent est illégal et les lois nationales et internationales contiennent des dispositions anti-blanchiment d'argent applicables à nos activités. ASCO évite de recevoir des espèces ou des équivalents d'espèces et a une tolérance zéro pour les financements provenant de sources illégales.

ASCO se conforme pleinement à toutes les lois et réglementations fiscales en vigueur dans les pays où elle opère et fait preuve d'ouverture et de transparence avec les autorités fiscales. En aucun cas, nous ne nous engagerons dans une fraude fiscale illégale délibérée ou ne faciliterons une telle fraude pour le compte d'autrui.

ASCO s'engage également à prévenir l'évasion fiscale de ses partenaires commerciaux. Nous vérifions les modalités de paiement inhabituelles et si les paiements sont effectués vers des pays qui sont des paradis fiscaux ou différents du pays de résidence du tiers et/ou du pays où les biens et services sont fournis.

Les drapeaux rouges peuvent inclure :

- Un tiers est réticent à fournir des informations complètes, par exemple sur son identité et sa structure de propriété, et ne veut pas se conformer à certaines exigences de tenue de registres.
- Des instruments de paiement inhabituels (par exemple, de grandes quantités d'argent liquide, des crypto-monnaies) ou des conditions de paiement inhabituellement favorables.
- Un tiers demande le paiement à des pays inhabituels (pas au pays d'incorporation et/ou au pays où les biens et services sont fournis) ou à d'autres parties inconnues qui ne sont pas directement impliquées dans la transaction.

## Ce que vous devez faire

- Faites attention aux irrégularités dans les modalités de paiement.
- Faites attention à la localisation du compte bancaire sur lequel nous effectuons et recevons des paiements.
- Si une transaction vous semble suspecte, signalez-la !

## Ce que vous devez éviter

- Travailler avec un tiers dont la structure de propriété n'est pas claire.
- Accepter des paiements provenant de comptes autres que ceux liés au tiers.
- Évitez les paiements sur des comptes bancaires qui ne sont pas validés comme étant le compte bancaire du tiers (qu'il s'agisse d'un remboursement à un client ou d'un paiement à un vendeur).

## Où trouver des conseils

Contactez le service financier ou le responsable juridique ou de la conformité ou consultez l'intranet pour obtenir plus de documentation et d'informations.

## CONCURRENCE, ANTITRUST ET DÉLITS D'INITIÉS

### Principales conclusions

ASCO opère dans un environnement concurrentiel et le fait avec intégrité et transparence, et en conformité avec les lois sur la concurrence et les lois antitrust. ASCO ne conclura aucun accord anticoncurrentiel formel ou informel visant à fixer les prix, à s'entendre, à manipuler les offres, à limiter l'offre ou à répartir/contrôler les marchés. Nous n'échangerons pas d'informations sur les prix actuels, récents ou futurs avec des concurrents et nous ne participerons pas à un cartel ou à toute activité qui restreindrait ou influencerait illégalement la concurrence.

Bien que ASCO ne soit pas cotée en bourse, nous coopérons avec de nombreuses sociétés cotées en bourse (comme notre société mère, Montana Aerospace AG). Vos collègues, comme vous, peuvent avoir accès à des informations confidentielles sur leur entreprise, ses clients ou ses fournisseurs. Certaines de ces informations confidentielles sont particulièrement importantes et pourraient influencer les investisseurs s'ils en avaient connaissance. Dans vos interactions avec un tiers, vous pouvez acquérir de telles "informations privilégiées" qui n'ont pas encore été divulguées au grand public. Si vous, ou toute personne avec qui vous avez partagé ces informations, les utilisez pour prendre des décisions d'investissement, vous vous livrez à un délit d'initié, ce qui est strictement interdit. ASCO ne permet pas que des informations importantes ou non divulguées obtenues dans le cadre de ses relations d'affaires soient utilisées comme base de négociation ou pour permettre à d'autres de négocier des actions ou des titres d'une société.

### Ce que vous devez faire

- Traiter équitablement les fournisseurs, les concurrents et les clients.
- Veiller à ce que toutes les informations non publiques ou confidentielles d'ASCO et des tiers avec lesquels elle interagit restent confidentielles.
- Dénoncez si ASCO a reçu ou utilisé par inadvertance des informations de concurrents qui n'appartiennent légitimement qu'à eux ou à des tiers, afin que des mesures appropriées puissent être prises.

- Conservez soigneusement toutes les copies papier ou électroniques des informations confidentielles d'ASCO ou d'un tiers dans des bases de données et des dépôts désignés.
- Détruisez les informations confidentielles lorsqu'elles ont atteint leur objectif et que leur stockage n'est plus nécessaire, conformément à la politique de conservation des documents d'ASCO.

## Ce qu'il faut éviter

- Discuter des questions relatives à ASCO avec les concurrents, par exemple, les prix, les conditions contractuelles, la stratégie de vente, etc.
- Discuter ou accepter des accords anticoncurrentiels sous quelque forme que ce soit (par exemple, fixation des prix, clauses d'exclusivité douteuses, etc.)
- Discuter d'informations confidentielles dans des lieux publics.
- Utiliser des informations non publiques pour prendre des décisions d'investissement.
- Faire des recommandations à quiconque pour investir dans des entreprises avec lesquelles ASCO interagit.

## Où trouver des conseils ?

Contactez le responsable juridique ou le responsable de la conformité ou consultez l'intranet pour plus de documentation et d'informations.

## CONFLITS D'INTÉRÊTS

### Principales conclusions

ASCO attend de tous ses employés qu'ils restent impartiaux dans leur jugement et qu'ils prennent des décisions qui sont dans le meilleur intérêt d'ASCO. Un conflit d'intérêts survient lorsque les intérêts personnels d'un employé interfèrent avec sa capacité à agir dans le meilleur intérêt de l'entreprise, ou lorsque cela peut sembler être le cas pour quelqu'un d'autre. Ces conflits doivent être signalés aux Ressources Humaines à tout moment afin de déterminer si le conflit est acceptable, s'il doit être traité avec des mesures d'atténuation ou simplement évité si le conflit ne peut être atténué.

Les conflits entre vos propres intérêts et ceux d'ASCO peuvent inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Intérêts financiers : Avoir un intérêt financier (autre que des fonds mutuels ou des pools d'investissement similaires) dans un client, un concurrent ou un vendeur.
- Les relations professionnelles et personnelles : Avoir une relation professionnelle et/ou personnelle avec un client, un concurrent, un vendeur, un régulateur ou un autre agent public ou gouvernemental. Par exemple, par le biais d'un emploi antérieur chez un concurrent ou d'une famille travaillant pour un fournisseur.
- Employer ou superviser, directement ou indirectement, un membre de la famille proche ou un bon ami.
- Un travail extérieur qui interfère avec votre travail et vos responsabilités à ASCO.
- Les relations que vous pouvez avoir avec un collègue et qui peuvent influencer votre jugement sur ce qui est le mieux pour ASCO.
- Recevoir des cadeaux ou des gratifications de la part des vendeurs, autres que des articles promotionnels à bas prix.

Un conflit d'intérêts n'est pas nécessairement un problème, mais il peut le devenir s'il n'est pas correctement divulgué et géré. Vous devez toujours consulter la direction et les RH et voir si le conflit peut être géré ou si vous devez vous retirer de la situation.

### Ce que vous devez faire



- Comprendre ce qu'est un conflit d'intérêts et comment il peut affecter votre entreprise.
- Demandez-vous : cela pourrait-il être perçu comme un conflit par quelqu'un d'autre ? Mes intérêts personnels ou mes relations pourraient-ils affecter les décisions que je prends ? Si c'est le cas, il peut s'agir d'un conflit, demandez conseil.
- Identifiez vos conflits d'intérêts potentiels, divulguez-les et supprimez-les si nécessaire.
- Soyez conscient de vos intérêts financiers ou de vos relations personnelles avec des tiers.
- S'exprimer en cas de doute sur d'éventuels conflits et signaler les circonstances/situations qui peuvent conduire ou ont conduit à un conflit d'intérêts (à ASCO ou aux fournisseurs).

## Ce qu'il faut éviter

- Ne faites pas affaire avec une société qui pourrait vous avantager, vous ou un membre de votre famille, ou avec laquelle vous avez des relations personnelles étroites qui ont une incidence sur les affaires avec ASCO.
- Ne supervisez pas un membre de votre famille ou une personne avec laquelle vous avez une relation personnelle étroite.
- Ne recevez pas de compensation de la part de tiers pour vos services auprès d'ASCO.
- Ne jugez pas par vous-même si une situation particulière présente un conflit d'intérêts. Consultez !
- Ne dissimulez pas les informations relatives à un conflit d'intérêts réel ou potentiel. Un conflit d'intérêts peut être atténué !

## Où pouvez-vous obtenir des conseils ?

Contactez les ressources humaines ou le responsable de la conformité ou consultez l'intranet pour obtenir plus de documentation et d'informations.

## CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

### Principales conclusions

Les gouvernements adoptent des lois pour réglementer les produits qui peuvent être exportés et ceux qui peuvent les acheter. Cela est fait pour de nombreuses raisons, par exemple pour restreindre la diffusion de biens à double usage tels que les biens, les logiciels et les technologies qui peuvent être utilisés à la fois pour des applications civiles et militaires, pour empêcher que des armes soient utilisées dans un conflit illégal ou pour restreindre l'accès aux services en cas de violation des droits de l'homme. Les gouvernements imposent également des sanctions et des embargos pour faire pression sur un pays. Nous appelons ces lois "contrôles des exportations" car elles restreignent le transfert et la fourniture d'informations, d'articles, de logiciels, de technologies ou de services d'un pays à l'autre.

Étant donné la nature de nos produits, la nature de nos clients et l'environnement mondial, nous sommes soumis à ces règles et réglementations introduites par les pays et les gouvernements du monde entier. Des contrôles existent pour garantir que nos produits sont utilisés aux fins prévues et pour assurer le respect des sanctions et des embargos ainsi que des autres réglementations applicables. ASCO s'engage à se conformer à toutes les lois sur la conformité commerciale et le contrôle des exportations.

### Ce que vous devez faire

- Restez activement informé et vigilant quant aux nouvelles règles et réglementations liées à la conformité commerciale et aux contrôles des exportations et assurez la conformité, notamment en ce qui concerne les exportations et les transferts d'articles contrôlés.
- Garder la trace des biens ou des technologies qui nécessitent des contrôles supplémentaires à l'exportation (par exemple, le double usage).
- Tenir le service d'expédition informé des projets potentiellement difficiles.
- Vérifiez toutes les informations concernant les nouveaux fournisseurs (il n'est pas forcément dans leur intérêt de communiquer des informations exactes, car cela peut les décourager).

- Faites-vous entendre si vous avez des doutes sur les règles et règlements relatifs aux contrôles des exportations ou sur les exigences spécifiques d'un contrat, ou si un incident s'est produit.

## Ce qu'il faut éviter

- Ne pas informer le service d'expédition à temps
- En supposant que les sanctions et les embargos ne s'appliquent qu'aux équipements militaires.

## Où trouver des conseils

Contactez le responsable de la conformité ou consultez l'intranet pour plus de documentation et d'informations.

## QUALITÉ

### Les points les plus importants

Compte tenu de la nature de ses produits, ASCO donne la priorité à la qualité dans tous ses processus. Nous sommes conscients de l'impact des éventuels défauts et de leurs conséquences. C'est pourquoi ASCO s'engage à fournir des produits de haute qualité à tous ses clients. Dans tous nos processus, nos employés visent l'excellence, ce qui a contribué à l'excellent bilan d'ASCO et au fait que nous sommes considérés comme un leader du marché dans l'industrie aérospatiale.

Nous maintenons la plus haute qualité pour nos clients en améliorant continuellement nos performances dans tous nos processus, en investissant dans nos machines de pointe et en formant nos opérateurs et nos ingénieurs. Cela se reflète également dans notre système de gestion de la qualité qui maintient nos procédures aux normes les plus élevées du secteur. La précision est notre passion !

Nous comprenons que nos clients attendent la plus haute qualité et ont des exigences uniques pour leurs produits. Dans notre secteur, la qualité est synonyme de sécurité. En garantissant la qualité, la réputation de sécurité d'ASCO, leader du secteur, reste intacte.

### Ce que vous devez faire

- Assumez la responsabilité des produits que vous fabriquez, contrôlez et manipulez.
- Concentrez-vous sur votre tâche et exécutez-la efficacement et avec le plus grand soin.
- Demandez l'aide des membres de votre équipe lorsque des problèmes surviennent et soutenez vos collègues lorsqu'ils vous appellent à l'aide.
- Réfléchissez à la manière dont vous pouvez contribuer à améliorer la qualité
- Améliorez vos compétences grâce à la formation.
- Parlez de vos préoccupations concernant ASCO ou les fournisseurs qui pourraient affecter ASCO.

### Ce qu'il faut éviter

- Chaque produit requiert toute votre attention et vos soins pour garantir que le niveau de qualité attendu soit fourni à nos clients.

## Où trouver des conseils ?

Contactez la Qualité centrale ou vos superviseurs directs ou responsables hiérarchiques ou consultez l'intranet pour obtenir plus de documentation et d'informations.

## Protection des données

### Principales conclusions

ASCO s'engage à protéger les données personnelles de ses employés, fournisseurs, partenaires et clients.

Les données à caractère personnel sont toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable qui, seule ou combinée à d'autres données, permet d'identifier cette personne spécifique. Les données personnelles peuvent inclure des informations de contact, des numéros de téléphone, des photographies, des numéros de compte bancaire et tout numéro de sécurité sociale, des dossiers médicaux, etc.

Toutes les données personnelles sont, par nature, vulnérables et toute utilisation inappropriée ou perte, altération ou divulgation non autorisée de ces données peut entraîner des conséquences négatives importantes pour leur propriétaire. Par conséquent, des lois et des réglementations strictes sur la protection des données ont été créées dans diverses juridictions du monde, comme le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD), qui est entré en vigueur en 2016 et auquel ASCO se conforme.

Les violations de ces lois et règlements peuvent entraîner des amendes importantes pour ASCO. Nous sommes donc responsables de toutes les informations que nous collectons et devons-nous efforcer de minimiser les informations collectées légalement et leur conservation afin de réduire les risques et les conséquences potentielles.

### Ce que vous devez faire

- Comprendre et respecter la politique d'ASCO en matière de confidentialité et de protection des données.

- Comprenez quelles données personnelles vous collectez et traitez-les avec soin et conformément aux politiques d'ASCO.
- Limitez la collecte des données personnelles à ce qui est strictement nécessaire pour atteindre un objectif légitime ou légal et supprimez les données lorsque vous n'en avez plus besoin.
- Respecter la vie privée (numérique) des collègues, fournisseurs, clients et autres tiers.
- Anonymiser les données lorsque cela est possible/nécessaire.
- Prendre des mesures immédiates en cas de violation de données personnelles. Communiquez les informations pertinentes aux bonnes personnes dès que possible.
- Exprimez-vous si vous avez des doutes sur la sécurité des données qui pourraient entraîner une violation des données (personnelles ou professionnelles).

## Ce que vous devez éviter

- Partager et collecter des informations personnelles sans consentement ou sans objectif approprié.
- Supposer que les données personnelles collectées pour une finalité peuvent être utilisées pour d'autres finalités.
- La transmission d'informations personnelles à votre adresse électronique privée ou à vos appareils électroniques.

## Où pouvez-vous obtenir des conseils ?

Veillez contacter le responsable de la conformité ou consulter l'intranet pour obtenir d'autres documents et informations, tels que la politique interne de protection des données et la procédure/politique de traitement des violations de données personnelles.

# CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## Principales conclusions

En tant que fournisseur de classe mondiale de l'industrie aérospatiale, ASCO conçoit et fabrique des assemblages mécaniques complexes. Les conceptions et les processus de fabrication contiennent souvent la propriété intellectuelle d'ASCO, des secrets commerciaux ou d'autres informations confidentielles et ne doivent pas être divulgués à des tiers. La protection de ces informations confidentielles d'ASCO est primordiale et essentielle à notre existence.

Nous gérons également la propriété intellectuelle, les secrets commerciaux et autres informations confidentielles de nos clients, fournisseurs et partenaires. Pour la même raison que ASCO, nos clients, fournisseurs et partenaires souhaitent protéger ces informations. Par conséquent, lorsque vous travaillez avec des clients, des fournisseurs et des partenaires, il est de votre responsabilité de traiter ces informations confidentielles avec le même soin que vous le feriez pour les informations confidentielles d'ASCO. Toutes les informations reçues de tiers doivent être soigneusement conservées et éliminées conformément à nos accords avec ces tiers.

ASCO respecte les lois et règlements relatifs à la propriété intellectuelle et aux secrets commerciaux, ainsi que ses obligations envers les tiers à cet égard, et s'engage à le rester.

## Ce que vous devez faire

- Comprendre l'importance de la propriété intellectuelle, des secrets commerciaux et autres informations confidentielles, comment vous y êtes exposé et comment vous traitez les informations confidentielles d'ASCO et de ses clients, fournisseurs et partenaires.
- Faites attention aux personnes avec lesquelles vous discutez de vos projets. Étant donné la nature parfois sensible de nos projets et contrats (par exemple, les projets gouvernementaux), nous devons veiller à ne pas révéler d'informations classifiées au grand public.
- Exprimez-vous lorsque vous avez des doutes sur la nature confidentielle de projets, de documents ou d'autres informations et signalez immédiatement les incidents et

les violations des droits de propriété intellectuelle, des secrets commerciaux ou de la confidentialité afin d'évaluer l'impact potentiel.

## Ce qu'il faut éviter

- Transférer des documents/données sur votre adresse électronique privée ou vos appareils électroniques, car vous ne pouvez pas garantir la sécurité et la confidentialité de ces emplacements.
- Partager des documents de manière inconsidérée ou permettre à des tiers d'accéder à nos systèmes et/ou documents.

## Où puis-je obtenir des conseils ?

Veillez contacter le responsable juridique ou de la conformité ou consulter l'intranet pour plus de documentation et d'informations.



## FRAUDE

### Principales conclusions

ASCO ne tolère aucune forme de fraude, aussi insignifiante soit-elle, et attend de toutes ses parties prenantes qu'elles respectent ses valeurs et agissent avec intégrité. Toute tentative de dissimulation, de falsification ou de déformation d'informations dans le but d'induire les autres en erreur constitue une fraude. Notez que la fraude est non seulement contraire aux valeurs d'ASCO, mais qu'elle peut également entraîner des conséquences juridiques pour son auteur.

Pour réduire le risque de fraude, ASCO s'efforce de tenir des registres précis qui détaillent ses activités et ne laissent aucune place au doute ou au malentendu. Cela signifie que toutes vos actions doivent être clairement documentées et que toutes les pièces justificatives (par exemple, les courriels, les bons de commande, les factures, les comptes rendus de réunion, etc.) doivent être archivées pour une consultation ultérieure. Nos dossiers reflètent nos valeurs.

Il existe certains signaux d'alarme qui peuvent indiquer une éventuelle dissimulation de la véritable nature des transactions. Il peut s'agir, entre autres, de :

- Modalités de paiement inhabituelles.
- Les factures ou les demandes de paiement qui sont inhabituelles ou en dehors du processus normal d'autorisation, d'approbation ou de paiement des vendeurs.
- Facturation avec un manque de pièces justificatives. Description vague ou fausse des services fournis, telle que "Services de conseil" ou "Pour services rendus". Pas d'accord écrit à l'appui avec des détails clairs sur les services fournis.
- Des paiements excessifs pour les services décrits sur les factures.
- Écritures de journal incomplètes ou imprécises dans le système comptable.

Un type spécifique de fraude est le détournement d'actifs. Tous les administrateurs, dirigeants et collègues doivent protéger les actifs d'ASCO et veiller à leur utilisation efficace. Les actifs comprennent le produit de votre travail, ainsi que l'équipement et les véhicules d'ASCO, les ordinateurs et les logiciels, les informations confidentielles, les marques et le nom. Tous les actifs de l'entreprise ne peuvent être utilisés qu'à des fins commerciales

légitimes. L'utilisation de nos actifs, fonds, installations, personnel ou autres ressources à des fins privées est interdite, sauf autorisation de la direction.

## Ce que vous devez faire

- N'adoptez pas de comportement frauduleux et soyez clair dans vos relations d'affaires avec vos collègues, vos clients, les tiers, les régulateurs et les autres parties prenantes.
- Agir conformément à notre politique en matière de dépenses. Réclamer des dépenses excessives ou des dépenses basées sur des reçus fictifs ou gonflés est un acte de fraude.
- Soyez fier de votre travail : documentez, classez et faites des rapports avec précision. Assurez-vous que vos dossiers reflètent la réalité et n'essayez pas d'embellir la situation. Vos rapports doivent être complets, précis et clairs pour que chacun puisse les comprendre.
- Autorité d'acceptation media – Les moyens tels que les cachets, les signatures, les signatures électroniques, les mots de passe, etc. doivent être utilisés correctement et honnêtement. Toute utilisation abusive doit être signalée immédiatement, comme le prévoient les procédures internes.
- Signaler les cas suspects de fraude, tant en interne qu'en externe. Il s'agit notamment de signaler tout cas où vous êtes en contact avec une organisation et soupçonnez ou savez qu'elle a commis des activités frauduleuses. Lorsque vous avez des doutes sur l'exactitude des rapports ou lorsque des collègues rationalisent un comportement inapproprié, exprimez vos préoccupations. Discutez de toute situation que vous n'aimez pas ou qui est contraire aux valeurs d'ASCO.

## Ce qu'il faut éviter

- Considérer un comportement inapproprié comme "juste cette fois". Rationaliser, c'est-à-dire s'illusionner sur le bien-fondé d'un comportement frauduleux, est une pente glissante qui peut conduire à une fraude ayant un impact plus important sur vous-même, vos collègues et l'entreprise.

## Où trouver des conseils ?

Contactez les ressources humaines ou le responsable juridique ou de la conformité ou consultez l'intranet pour plus de documentation et d'informations.

## CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

© Asco Industries S.A.–N.V. Tous droits réservés. Document confidentiel et propriétaire.

Ce document et toutes les informations qu'il contient sont la propriété exclusive de Asco Industries S.A.–N.A. et/ou de ses sociétés affiliées, selon le cas (ensemble "Asco"). Aucun droit de propriété intellectuelle ou licence de quelque nature que ce soit n'est accordé par la remise de ce document ou la divulgation ou l'utilisation de son contenu. Le nom d'Asco Industries ou de ses sociétés affiliées, y compris Asco Aerospace USA, Asco Aerospace Canada et Asco Deutschland et leurs logos et marques verbales respectifs ne peuvent pas être utilisés sans la permission écrite expresse d'Asco. Les images et autres contenus affichés ici sont soumis à des brevets, des marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle. Vous devez savoir que ce document peut contenir des informations exclusives de tiers.

Sans le consentement écrit préalable d'Asco, ce document et les informations qu'il contient ne peuvent être reproduits ou divulgués à des tiers ou utilisés à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été fournis.

Cette présentation a été préparée par Asco à la date de cette présentation, sauf indication contraire. Cette présentation peut contenir des évaluations économiques, des estimations, des projections et d'autres informations et données commerciales. Toutes les déclarations prévisionnelles sont soumises à divers risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux prévus. Des changements et des événements peuvent survenir après la date du présent document et ces changements peuvent affecter la validité des informations contenues dans cette présentation. Asco n'assume aucune obligation de mettre à jour les informations contenues dans ce document ou d'aviser tout destinataire dans le cas où ce document ou les informations sous-jacentes sont modifiées ou complétées, ou deviennent périmées, inexactes ou incomplètes.

CE DOCUMENT EST FOURNI "TEL QUEL" SANS REPRÉSENTATION OU GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. ASCO ET SES REPRÉSENTANTS DÉCLINENT TOUTE RESPONSABILITÉ EN CE QUI CONCERNE CE DOCUMENT ET SON UTILISATION PAR TOUT DESTINATAIRE, MÊME EN CAS DE NÉGLIGENCE GRAVE, MAIS À L'EXCLUSION D'UNE FAUTE INTENTIONNELLE.

Ce document et les informations qu'il contient sont fournis à titre d'information uniquement. Ils sont fournis sous forme de résumé et ne prétendent pas être complets ou exhaustifs. Ils ne constituent pas une offre ou une sollicitation et ne créent aucune obligation ou engagement pour Asco. Ni cette présentation ni les informations qu'elle contient ne constituent la base ou ne créent un contrat ou une offre contraignante.

Cette présentation ne constitue pas un conseil technique, commercial, juridique, financier, fiscal ou autre. Chaque destinataire doit procéder à sa propre enquête et évaluation et doit demander l'avis d'un professionnel si nécessaire.

L'exportation, la divulgation, la reproduction, l'impression, la copie, la retransmission, la distribution ou toute autre diffusion ou utilisation de toute partie de cette communication ou de sa pièce jointe, ou le fait de s'y fier, peuvent faire l'objet de restrictions spécifiques en vertu des lois et réglementations applicables, y compris, mais sans s'y limiter, la réglementation américaine sur le trafic international des armes ("ITAR") et les réglementations américaines sur l'administration des exportations ("EAR"). Le destinataire est seul responsable du respect par lui-même et ses Représentants de ces lois et règlements applicables.

### SIÈGE ASCO

#### SIÈGE SOCIAL

Bureaux administratifs et les lieux de travail de toutes les entreprises belges

Weiveldlaan 2

B – 1930 Zaventem / Belgique

T. +32 2 716 06 11

F. +32 2 716 07 70

[www.asco.be](http://www.asco.be)

